

INVESTIR DANS LE SECTEUR DE LA SANTE AU BURKINA FASO

VISION DU GOUVERNEMENT :

Le meilleur état de santé possible pour l'ensemble de la population à travers un système de santé national performant et résilient qui valorise la prévention et fait de l'approche communautaire des soins de santé primaires le socle vers la couverture sanitaire universelle à l'horizon 2027

POTENTIEL DU SECTEUR

- De nombreux (06 Centres Hospitaliers Universitaires - 09 Centres Hospitaliers Régionaux - 46 CMA - 71 CM - 2041 CSPS)
- 165 établissements sanitaires privés de soins hospitaliers
- 476 établissements sanitaires privés de soins non hospitaliers
- 661 dépôts pharmaceutiques privés
- Développement des ressources humaines pour la santé
- Développement des infrastructures, des équipements et des produits de santé
- Accroissement du financement de la santé et amélioration de l'accessibilité financière des populations aux services de santé

CLIMAT DES INVESTISSEMENTS DU SECTEUR

- Loi n° 022-2005/AN du 24 mai 2005 portant code de l'hygiène publique au Burkina Faso
- Loi n° 23/94/ADP du 19 Mai 1994 portant Code de la Santé publique
- Loi n°037-2020/AN du 18 décembre 2020 portant promotion des établissements sanitaires privés de soins au Burkina Faso

OPPORTUNITÉS D'INVESTISSEMENT

- Construction et équipement de laboratoires d'analyse
- Mise en place d'unités de fabrication ou d'assemblage d'équipements médicaux;
- Développement des services d'évacuation à l'extérieur
- Mise en place d'une technopole pharmaceutique
- Construction et équipements cliniques, polycliniques, cliniques et instituts privés de santé

